18-21 NOVEMBRE 2025 - LIMASSOL, REPUBLIQUE DE CHYPRE

ACCOBAMS-MOP9/2025/Doc25

LETTRE OFFICIELLE DE L'ECS



LETTRE OFFICIELLE DE L'ECS

Note du Secrétariat :

La présente note a pour objet de présenter la lettre ci-jointe reçue du Président de l'« European Ceatcean Society » (ECS), datée du 26 juillet 2023.

Lors de la Huitième Réunion des Parties (MOP8), les Parties ont adopté la Résolution 8.3, qui modifie le Règlement intérieur du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS. Dans le cadre de cet amendement, l'expert désigné par l'ECS a été exclu du Comité Scientifique, en raison du statut juridique de l'ECS en tant qu'association privée.

Par la suite, le Comité Scientifique a reconnu les précieuses contributions apportées par l'ECS lors des précédentes réunions du Comité et a souligné la valeur ajoutée substantielle que l'ECS pourrait apporter aux travaux futurs. Le Comité a recommandé aux Parties de reconsidérer l'inclusion de l'ECS parmi les organisations invitées à désigner un représentant comme membre du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS.

Afin de faciliter l'évaluation de la nouvelle composition du Comité Scientifique, le Dr Giuseppe Notarbartolo di Sciara a été chargé d'élaborer une proposition.

Concernant l'ECS, le Dr Notarbartolo di Sciara a indiqué que l'ECS est une société scientifique ayant le statut d'ONG, qui compte plus de 500 membres provenant de plus de 40 pays. Il a souligné que l'ECS représente un réservoir important d'expertise pertinente et que de nombreux membres actuels du Comité ont peut-être déjà participé à des activités de l'ECS.

Il a suggéré que le Bureau envisage l'inclusion d'un représentant de l'ECS en vertu de l'article 2.1, principalement pour des raisons financières.

Le Bureau a convenu que la demande soumise par le Président de l'ECS devrait être présentée à la Neuvième Réunion des Parties (MOP9) pour examen.

Traduction non officielle par le Secrétariat de l'ACCOBAMS - lettre originale en page 4

Chers membres du Bureau de l'ACCOBAMS,

Au cours de la MOP8, les Parties ont décidé (Résolution 8.3) d'exclure l'« European Ceatcean Society » (ECS) en tant que membre du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS. Lors de la dernière réunion du Comité Scientifique (CS15), ses membres ont salué la contribution de l'ECS aux travaux des précédents CS, soulignant la valeur ajoutée substantielle que l'ECS peut apporter aux travaux futurs du CS de l'ACCOBAMS. En outre, le CS a recommandé aux Parties de reconsidérer l'inclusion de l'ECS parmi les organisations invitées à désigner un représentant comme membre du Comité Scientifique de l'ACCOBAMS.

L'ECS est représentée au sein du CS de l'ACCOBAMS depuis la création de l'Accord. Les représentants de l'ECS ont toujours occupé des postes importants, agissant à de nombreuses reprises en tant que « Task Manager » au sein du CS, et se sont toujours montrés très actifs et engagés dans la réalisation du plan de travail de l'ACCOBAMS. Actuellement, l'ECS compte plus de 500 membres, scientifiques et défenseurs des mammifères marins issus de 41 pays différents. Par conséquent, nous pensons qu'un représentant de l'ECS constituerait un atout très intéressant au sein du CS.

Par la présente lettre, nous souhaitons faire part aux éminents membres du Bureau de l'ACCOBAMS de l'intérêt renouvelé de l'ECS à participer pleinement aux travaux du CS de l'ACCOBAMS. Nous espérons que le Bureau prendra cette possibilité en considération.

Cordialement, Joan GONZALVO, PhD Président de l'ECS



Barcelona, 26 July 2023

Dear members of the ACCOBAMS Bureau,

During the MOP8, the Parties decided (Resolution 8.3) to exclude the European Cetacean Society (ECS) as a member to the ACCOBAMS Scientific Committee. At the latest meeting of the Scientific Committee (SC15), its members commended the contribution of the ECS to the works of the previous SCs, emphasizing the substantial added value that ECS may bring to the future work of the ACCOBAMS SC. Moreover, the SC recommended that Parties reconsider the inclusion of the ECS amongst the organisations invited to designate one representative as a member to the ACCOBAMS Scientific Committee.

The ECS has had representation in the ACCOBAMS SC since the creation of the Agreement, ECS representatives have historically occupied relevant positions, acting in numerous occasions as tasks managers within the SC and have been always very active and committed to fulfilling the ACCOBAMS work plan. Currently, the ECS has a membership of 500+ marine mammal scientist and conservationist from 41 different countries. Consequently, we believe that an ECS representative poses a very interesting asset within the SC.

With this letter, we would like to convey to the distinguished members of the ACCOBAMS Bureau the ECS renewed interest in fully participating to the ACCOBAMS SC work. We hope that the Bureau will take this possibility under consideration.

Sincerely yours,

Joan Gonzalvo PhD

European Cetacean Society - Chairman